



PORTRAIT DES RÉALISATIONS

2013 - 2014

CÉGEP
DE L'OUTAOUAIS

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	1
NOTRE CÉGEP : MISSION, VISION & VALEURS	2
NOTRE PLAN STRATÉGIQUE : PORTRAIT DE SA MISE EN ŒUVRE	3
NOS ÉTUDIANTS & LEUR RÉUSSITE.....	4
NOS PROGRAMMES & NOS SERVICES.....	10
NOTRE PERSONNEL & NOTRE GESTION	12
NOTRE CÉGEP, ACTEUR DE DÉVELOPPEMENT	13
NOTRE POPULATION ÉTUDIANTE : PORTRAIT ET DIPLOMATION	15
NOTRE PORTRAIT ADMINISTRATIF.....	21
LE CODE D'ÉTHIQUE & DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS	25

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Cégep de l'Outaouais est fier de présenter ce rapport annuel, qui met à l'avant-plan ses principales réalisations et ses actions pour l'année 2013-2014.

Notre communauté étudiante est au centre des priorités de l'établissement et les énergies déployées tout au long de la dernière année vont en ce sens. L'année 2013-2014 a permis de dresser un bilan de mi-parcours du Plan stratégique 2011-2016 et ainsi mesurer de façon plus concrète la portée de nos actions. Les résultats, jusqu'à ce jour obtenus en lien avec ce même Plan stratégique 2011-2016, ainsi que ceux qui dictent le Plan d'aide à l'apprentissage et à la réussite (PAAR), nous rendent confiants face à l'atteinte des objectifs qui y sont énoncés.

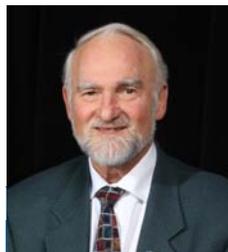
Les décisions prises par le conseil d'administration et par la direction l'ont été avec comme objectif premier d'atteindre des cibles réalisables et mesurables. Notre Plan stratégique a été un guide pour favoriser la réussite scolaire et éducative de notre communauté étudiante. Le PAAR soutient, du même souffle, les actions encore plus tangibles menées au sein de l'établissement, pour permettre à de futures citoyennes et citoyens de s'épanouir et de poursuivre leur route vers le succès.

La dernière année a été teintée d'annonces et de projets de développement pour notre établissement d'enseignement supérieur. Le projet d'agrandissement du campus Félix-Leclerc et les réaménagements importants sont d'excellents leviers de développement pour l'organisation et permettent au Cégep de l'Outaouais de continuer d'occuper une place prépondérante au sein de la communauté. À cela, s'ajoute l'arrivée prochaine du CPE Petit Félix, qui par son unicité, permettra à l'institution d'aspirer à devenir un leader en petite enfance.

La réalisation de ces projets de développement fait d'autant plus la fierté de l'établissement considérant le contexte financier des plus difficiles. Les dernières vagues de compressions amènent à nouveau des défis importants pour un cégep, qui doit, sans relâche, faire face à une concurrence féroce d'établissements d'enseignement supérieur, situés principalement du côté d'Ottawa. La volonté commune de la région de remédier à cette situation unique au Québec a permis à de nombreux intervenants régionaux, dont notre Cégep, d'unir leurs forces à celle de l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACÉSO) et ainsi parler d'une seule voix.

Le Cégep accorde évidemment une importance particulière à sa mission, sa vision et ses valeurs. Le respect de soi et des autres, l'engagement personnel, la persévérance, l'autonomie, la curiosité intellectuelle, la créativité et la rigueur. Ces principes se reflètent dans ce bilan annuel, par les projets menés et par les réussites accomplies.

Avec une année parsemée de défis, qui se conclut dans un contexte financier qui s'annonce difficile pour l'année à venir, il faudra faire preuve d'une grande détermination afin de rencontrer les attentes fixées. Il faudra en ce sens, redoubler d'efforts et poursuivre le travail amorcé l'an dernier, de concert avec l'équipe de gestion et toute la communauté collégiale.



Normand Sylvestre
Président du conseil d'administration



Frédéric Poulin
Directeur général

NOTRE CÉGEP : MISSION, VISION ET VALEURS

MISSION

Seul collège francophone public de sa région, le Cégep de l'Outaouais est un établissement d'enseignement supérieur pour les jeunes et les adultes, ainsi que pour la main d'œuvre en quête de perfectionnement professionnel. Il a pour but d'offrir un milieu de vie et d'apprentissage reconnu, axé sur la réussite, à une vaste clientèle de l'Outaouais, du Québec et de l'étranger.

Grâce à ses programmes de formation préuniversitaire, technique et continue, le Cégep de l'Outaouais contribue au développement de citoyennes et citoyens autonomes et responsables.

Actif dans la formation de la main-d'œuvre, le Cégep de l'Outaouais est un partenaire socioéconomique déterminant. Branché sur les besoins de sa communauté, il initie et collabore à divers projets en proposant des services de formation, de la recherche et des ressources qui répondent aux enjeux du milieu.

VISION

Le Cégep vise à être reconnu comme une référence unique en enrichissement du savoir, en développement des compétences et en perfectionnement de la main-d'œuvre. Le Cégep de l'Outaouais se distinguera par des enseignements favorisant la réussite, un personnel qualifié en mesure de s'adapter à un environnement en constante évolution et à l'avant-gardisme de ses infrastructures.

Le Cégep de l'Outaouais accentuera son rôle afin d'être un partenaire de premier plan dans le développement social, culturel et économique de sa région.

Ses diplômées et diplômés seront convoités pour leur valeur, leurs aptitudes, leur sens de l'engagement et leur ingéniosité, par les universités et les employeurs de la communauté, de la province, du pays et de l'étranger.

VALEURS

- Le respect de soi, des autres et de l'environnement
- L'engagement personnel envers les études et le milieu de vie
- La persévérance
- L'autonomie
- La curiosité intellectuelle
- La créativité
- La rigueur



NOTRE PLAN STRATÉGIQUE : PORTRAIT DE SA MISE EN ŒUVRE

Le Cégep de l'Outaouais vient de terminer la 3^e année de mise en œuvre de son *Plan stratégique*, qui prendra échéance en 2016. Son plan d'action comporte quatre grandes orientations stratégiques :

1. nos étudiantes et étudiants et leur réussite
2. nos programmes et nos services
3. notre personnel et notre gestion
4. notre Cégep, acteur de développement

NOS ÉTUDIANTS & LEUR RÉUSSITE

Le Cégep met en oeuvre un Plan d'aide à l'apprentissage et à la réussite (PAAR) qui mobilise les forces vives et créatives de la communauté collégiale ainsi que celles de la collectivité en vue de la réalisation des objectifs qui y sont prévus. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, tout le personnel de notre établissement sera interpellé par la raison d'être première du Cégep de l'Outaouais : les étudiantes et étudiants, jeunes et adultes, ainsi que la main-d'oeuvre en quête de perfectionnement professionnel.

1. Améliorer le taux de réussite des étudiantes et étudiants à la 1^{re} session au Cégep.
2. Améliorer la persévérance scolaire : inscriptions à la 2^e et 3^e session et diplomation.
3. Soutenir une vie étudiante au service de la réussite scolaire.

Malgré les défis financiers, la réussite scolaire demeure la priorité !

DES DONNÉES À LA HAUSSE

Taux de réussite en 1^{re} session

	Automne 2011	Automne 2013
Formation pré-universitaire	81.5 %	83.4 %
Formation technique	79.8 %	81.9 %

Taux de persévérance

	Automne 2011	Automne 2013
Formation pré - universitaire	90 %	92.1 %
Formation technique	84.1 %	90.2 %

DES PROGRAMMES QUI SE DÉMARQUENT

- Soins infirmiers : un taux de réussite de 88 % à l'examen de l'ordre, soit 10 % de plus que la moyenne provinciale.
- Soins pré-hospitaliers d'urgence : 82 % de taux de réussite à l'examen du Programme national d'intégration clinique, soit 13 % de plus que la moyenne provinciale.
- Techniques d'inhalothérapie : 100 % de taux de réussite à l'épreuve synthèse de programme.

LE PLAN D'AIDE À L'APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE (PAAR) : NOS PRINCIPALES ACTIONS

La réussite scolaire en 1^{re} session :

- Offre de quatre ateliers par le Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire aux nouvelles étudiantes et étudiants à risque d'échec.
- La pédagogie de 1^{re} session : un gage de réussite !
- L'arrimage secondaire-collégial : l'importance des mathématiques et des technologies de l'information et des communications.

La persévérance scolaire et la diplomation :

- Les mardis de la réussite : un soutien pédagogique pour la clientèle adulte.
- Journée Sciences de la nature : une exposition des projets de fin d'étude.
- Un périple au Chili : les finissantes et finissants du programme Sciences, lettres et arts ont travaillé sur trois projets interdisciplinaires : la cuisine chilienne, l'astronomie et l'architecture.
- L'intégration des savoirs : cinq cours et un seul projet en Techniques de design intérieur.
- 28 départements = 28 activités d'encadrement : mentorat, jumelages, tutorat, suivis individuels, ateliers, centres d'aide, etc.
- L'importance du français : plusieurs suivis individualisés faits en Soins infirmiers et Techniques d'éducation à l'enfance

L'adaptation scolaire : principales actions

- 520 étudiantes et étudiants appuyés : accompagnement éducatif, offre d'ateliers sur des logiciels spécialisés, demandes de bourses.
- 324 plans individualisés mis en œuvre.
- De nouveaux locaux : l'accessibilité universelle et de meilleurs services d'accueil.

Nos Services psychosociaux :

- Psychologie : 305 étudiantes et étudiants rencontrés.
- Travail social : 350 consultations individuelles.

Notre service d'aide pédagogique :

- Encadrement des 51 étudiantes et étudiants-athlètes.
- 151 étudiantes et étudiants se sont prévalus du programme Tutorat par les pairs.

L'orientation scolaire et professionnelle :

- 505 étudiantes et étudiants ont entrepris des démarches d'orientation, soit une hausse de 8.5 % comparativement à l'année précédente.
- L'importance des partenaires : 42 intervenantes et intervenants en information scolaire et professionnelle de l'Outaouais ont participé à la Journée des partenaires.
- Foire des universités: nos étudiantes et étudiants ont pu ainsi obtenir de l'information sur les admissions auprès des 18 universités présentes.
- Les compétences essentielles en milieu de travail : rencontres d'animation de cinq groupes.

Le nombre et la variété des stratégies et des services démontrent l'engagement de toutes et tous !

LA VIE ÉTUDIANTE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE

Encore une fois cette année, la Direction des affaires étudiantes et communautaires et la Direction des technologies de l'information et des ressources éducatives ont offert aux étudiantes et étudiants une multitude d'activités et de services contribuant à leur sentiment d'appartenance et à leur épanouissement.

La vie étudiante : un levier pour la réussite

- Le programme de soutien aux étudiantes et étudiants-artistes : 90 % de taux de réussite !

Les sports au Cégep :

Sport inter-collégial – Les Griffons

- Neuf disciplines sportives et 161 athlètes.
- Médailles d'argent au Championnat provincial : badminton et natation mixte.
- Médaille de bronze : volleyball masculin.
- Taux de réussite scolaire de nos athlètes : 85 %.
- Activités sportives : 640 participants dans 11 activités.

Les Griffons : des ambassadeurs de choix !



La culture au Cégep :

Cégep en spectacle : 23 participants, 34 bénévoles et 700 spectateurs.

Ligue d'improvisation « Les Crinqués » : 26 joueurs pour 28 soirées de compétition et 3 500 spectatrices et spectateurs.

Théâtre Les Fous de la rampe : 23 comédiens pour 6 représentations et 1 250 spectatrices et spectateurs.

Services d'aide financière aux études :

612 bénéficiaires et 1 258 000 en prêts
417 bénéficiaires et 1 814 000 en bourses

Nos bibliothèques :

- Visite au Salon du livre de l'Outaouais.
- Exposition de la Table agroalimentaire de l'Outaouais.
- Les technologies de l'information : formations sur la recherche documentaire.

Une vie culturelle vibrante d'énergie !





Reconnaissance des réussites étudiantes :

- Médaille du Lieutenant - Gouverneur : Chloé Manseau - Lafond, étudiante en Sciences humaines
- Prix du Gouverneur général : Alanna Tiv, étudiante en Sciences de la nature
- Nicolas Malette, étudiant en Sciences humaines, élu conseiller municipal à Cayamant.
- Chapeau les filles – Deux lauréates nationales en Technologie du génie civil :
 - Coralie Roques (prix Communauté culturelle)
 - Alexia-Frédérique Baha (prix Environnement)
- Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique – Médaille de bronze :
 - Robert Jr. Gallant – Conception et dessin assistés par ordinateur
 - Christophe Bourassa – Techniques de génie mécanique

Des étudiantes et des étudiants qui se démarquent !



NOS PROGRAMMES & NOS SERVICES

À titre de partenaire socio-économique et culturel branché sur les besoins de sa communauté, le Cégep de l'Outaouais vise à être reconnu en tant que référence unique en enrichissement du savoir, en développement des compétences et en perfectionnement de la main-d'oeuvre. Ainsi, c'est dans un esprit de collaboration et un souci d'amélioration continue que nous encouragerons notre personnel à contribuer, pour les cinq prochaines années, à la consolidation et au développement de nos programmes et services afin d'assurer leur pertinence dans un environnement en constante évolution.

Le développement de programmes pour l'essor de la communauté de l'Outaouais !

Plan de développement de nouveaux programmes

- Parallèlement au Plan stratégique 2011 – 2016 et conformément aux objectifs de l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACÉSO), le Cégep s'est doté d'un plan de développement de 18 nouveaux programmes pour les 10 prochaines années.
 - 11 diplômes d'études collégiales.
 - 8 attestations d'études collégiales.
- Appuyé par ses partenaires du Campus santé Outaouais, le Cégep a déposé une demande d'autorisation pour le DEC en Technologie de radiodiagnostic.

Nouveautés mises en œuvre en 2013 - 2014 :

- Implantation de la 1^{re} année du programme révisé d'Arts visuels (DEC). Ce nouveau programme est parmi les seuls au Québec à offrir deux profils Approche matière et Technologie de l'image.
- Implantation de la 2^e année du nouveau programme de Technologie d'analyses biomédicales (DEC) et ce, dans de nouveaux laboratoires aménagés à la fine pointe de la technologie.
- Implantation d'une double entrée en Soins infirmiers (DEC).
- Nouvelle attestation d'études collégiales (AEC) : Agent en support à la gestion des ressources humaines.

LA QUALITÉ DES PROGRAMMES : PRINCIPALES ACTIONS

Actualisation et révision des programmes

- Actualisation de Soins préhospitaliers d'urgence (DEC).
- Révision ministérielle d'Arts, lettres et communication (DEC).
- Actualisation d'Assurance de dommages (AEC).
- Adoption des *Règles relatives à l'harmonisation de la formation générale et de la formation spécifique dans les programmes d'études*.

Évaluations de programmes :

- Évaluation complète en Techniques d'inhalothérapie (DEC).
- Rapport d'évaluation soumis à l'Association médicale du Canada pour l'agrément en Technologie d'analyses biomédicales.

Consolidation et valorisation de programmes :

- Le Cégep est un partenaire de premier plan du Salon de la formation professionnelle et de la formation technique, qui constitue la plus importante activité régionale d'information scolaire, professionnelle et de recrutement.
- Présence de programmes techniques lors de salons régionaux: Accès - Emploi, Expo-sciences, Expo Habitat, Festival des bâtisseurs.

- Plusieurs activités de promotion : tournées des écoles, projet Étudiante et étudiant d'un jour et relances individualisées de futures candidates et candidats.
- Karine Leblanc, enseignante et coordonnatrice du programme de Design d'intérieur, chroniqueuse à ICI radio-canada.

Des résultats qui parlent !

- Technologie de la géomatique : augmentation de 48 % du nombre d'admis à l'automne 2013.
- Technologies du génie électrique-Télécommunications : augmentation du nombre d'inscrits.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

- Ouverture de la toute première salle d'apprentissage actif de l'établissement qui est parmi les premières dans la province.
- Offre accrue de tablettes tactiles pour le personnel et la communauté étudiante.
- Projet pilote visant à attirer un technicien informatique au support techno-pédagogique.



NOTRE PERSONNEL & NOTRE GESTION

La philosophie de gestion du Cégep de l'Outaouais repose sur les sept valeurs de son Projet éducatif afin de créer un milieu de travail propice au développement professionnel et personnel ainsi que favoriser l'expression d'une gestion responsable. Ainsi, au fil des cinq prochaines années, des actions concrètes seront dirigées, entre autres, vers l'actualisation des processus de gestion et des compétences de tout le personnel ainsi que l'amélioration des infrastructures.

PRINCIPALES ACTIONS

L'accueil et l'intégration du nouveau personnel

Pour les nouveaux membres du personnel enseignant: Projet pilote du *Programme d'accueil et d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant* offrant des ateliers, des suivis individualisés et des projets de collaboration.

Le développement professionnel

- Participation de 18 enseignantes et enseignants aux formations PERFORMA offertes en partenariat avec l'Université de Sherbrooke.
- Deux journées pédagogiques sur l'évaluation et la recherche dans le milieu collégial et l'évaluation des attitudes et de la créativité.
- Participation de 24 enseignantes et enseignants au colloque de l'Association québécoise de la pédagogie collégiale (AQPC) ainsi que présentation d'ateliers par six membres du personnel.

Membres de notre personnel honorés :

- Monsieur Jean-François Nadeau, conseiller pédagogique aux TIC et enseignant en génie électrique, a reçu la mention d'honneur de l'AQPC 2014.

LES INFRASTRUCTURES

Un Cégep en expansion !

Campus Félix-Leclerc

- Construction de l'agrandissement : pavillon de 3 étages, 5 700 mètres carrés, 50 locaux spécialisés et une capacité totale d'accueil de 450 étudiants.
- Réaménagement des services aux étudiants.
- Construction du CPE Petit-Félix : 60 places avec un centre intégré de recherche.

Gabrielle-Roy

- Le Centre de services : un nouveau guichet unique pour faciliter l'accès à la communauté collégiale.
- Réaménagement de la cafétéria.

Infrastructures technologiques

- Intégration de la technologie : un levier pour l'apprentissage.
- Toutes les classes régulières sont désormais dotées d'un système multimédia.
- Mise à la disposition de chariots pour tablettes numériques dans les bibliothèques.
- Nouveaux tableaux interactifs et projecteurs dans plusieurs locaux.

NOTRE CÉGEP, ACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Le Cégep de l'Outaouais travaille en étroite collaboration avec une variété d'acteurs de la région afin d'occuper une place stratégique à titre de partenaire qui initie et collabore à divers projets en proposant des services de formation, de la recherche et des ressources qui répondent aux enjeux du milieu. Ainsi, pour les cinq prochaines années, le Cégep mettra en valeur l'expertise de son personnel et la qualité de ses services afin d'accroître son rayonnement.

PRINCIPALES ACTIONS

L'internationalisation :

Le Bureau international du Cégep de l'Outaouais a subi de grands changements en lien avec ses effectifs et son mandat. Toutefois, l'internationalisation des programmes se poursuit.

- 69 étudiantes et étudiants et 9 enseignantes et enseignants dans 8 programmes d'études ont effectué des projets de mobilité dans 5 pays différents.
- Le Cégep a reçu 29 étudiantes et étudiants internationaux, incluant des stagiaires, dans 4 programmes d'études.
- Le Cégep était l'institution hôte de la Foire du Globe-Trotteur, un projet de partenariat avec le Carrefour jeunesse emploi (CJE) et l'Université du Québec en Outaouais.



Le Cégep de l'Outaouais fait partie du TOP 50 des collèges canadiens en recherche !

La recherche au Cégep de l'Outaouais, c'est le dynamisme des chercheuses et chercheurs et l'impact concret de leurs projets sur la qualité de l'enseignement, des programmes et des services offerts à la population étudiante. C'est aussi plus de 1,9 million de dollars en subventions et contrats de recherche reçus dans les trois dernières années par les chercheuses et chercheurs et leurs collaboratrices et collaborateurs dans des domaines d'expertise tels la sociologie, l'économie, les sciences de l'éducation, la géographie, la chimie, la biologie, le génie mécanique, la petite enfance, les mathématiques, la psychologie, la géomatique, la littérature et les arts.

PRINCIPALES ACTIONS

- Lancement de l'outil interactif dans le cadre du projet de recherche « Agir collectivement pour mieux prévenir la violence dans les relations amoureuses ».
- Développement du Centre de formation et de recherche en petite enfance : mise en place d'une structure d'encadrement (règles, code d'éthique) des activités d'observation et de recherche et détermination des besoins d'aménagement de la salle d'observation dans l'objectif que tout soit fonctionnel à l'hiver 2015.
- Adoption de la nouvelle *Politique sur l'intégrité en recherche* et dépôt de notre demande d'accréditation auprès du CRSNG et du CRSH. Dépôt d'une demande de reconnaissance du CeRTIT à titre de centre collégial de transfert technologique.



Formations sur mesure aux entreprises

- Participation aux activités de la Chambre de commerce.
- Formation des instructrices et instructeurs au Centre de formation CISCO.
- Signature d'entente de services avec Emploi-Québec Outaouais pour le rehaussement des compétences
- Interventions directes en entreprises : bureautique, administration et gestion des affaires, perfectionnement du français au travail, anglicisation, planification de la retraite, gestion des ressources humaines, gestion de projets, secourisme en milieu de travail, service à la clientèle, formation en gestion de services incendie en milieu rural et formation en électronique.

La Fondation du Cégep

Un tournoi de golf et un Défi à l'entreprise :
Deux évènements rassembleurs !

Des bourses pour appuyer nos la communauté étudiantes :
45 000 \$ remis !

La Fondation du Cégep : un modèle de partenariat avec la communauté des affaires.

Quatre axes d'intervention pour appuyer la communauté collégiale :

- 22 000 \$ en recherche.
- 13 000\$ en appui aux projets internationaux.
- 30 000 \$ en appui aux activités sportives et culturelles.
- 15 000 \$ en appui aux projets d'infrastructure.

NOTRE POPULATION ÉTUDIANTE : PORTRAIT ET DIPLOMATION

Certification des études collégiales

Entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014, le Cégep a transmis au Ministère 1 106 demandes d'émission de diplômes d'études collégiales (DEC). Il a par ailleurs procédé à l'émission de 117 attestations d'études collégiales (AEC).

Les demandes d'émission de DEC ont porté sur les programmes suivants :

Sans mention	128
Sciences de la nature	175
Sciences humaines	304
Arts plastiques	17
Arts et lettres	73
Sciences, lettres et arts	11
Total secteur préuniversitaire	708
Techniques d'hygiène dentaire	39
Techniques d'inhalothérapie	8
Soins infirmiers (3 ans)	36
Soins préhospitaliers d'urgence	13
Techniques de laboratoire/Biotechnologies	10
Technologie du génie civil	20
Technologie de la mécanique du bâtiment	9
Technologie de la géomatique	4
Techniques de génie mécanique	12
Technologie de l'électronique/Télécommunication	3
Technologie de systèmes ordines	7
Techniques policières	60
Techniques d'éducation à l'enfance	22
Techniques d'éducation spécialisée	34
Techniques de la documentation	13
Techniques de comptabilité et de gestion	14
Gestion de commerce	17
Techniques de bureautique/Coordination du travail de bureau	12
Techniques de l'informatique/Informatique de gestion	16
Techniques de l'informatique/Gestion de réseaux informatiques	10
Techniques de design d'intérieur	11
Techniques d'intégration multimédia	28
Total secteur technique	398
GRAND TOTAL	1 106

Les AEC ont été émises à des étudiants ayant complété les programmes suivants :

Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation (ELC.21)	4
Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K)	30
Assurances de dommages (LCA.6A)	6
Comptabilité et gestion (LCA.8C)	12
Perfectionnement en comptabilité (LCA.8M)	6
Bureautique (LCE.4R)	7
Coordination de travail de bureau (LCE.4Z)	13
Architecture et gestion de réseaux (LEA.54)	9
Programmeur Web-Webmaster (LEA.6Q)	6
Programmeur/analyste (LEA.8J)	3
Perfectionnement en gestion de réseaux (LEA.BF)	21
TOTAL	117



Les effectifs étudiants de l'enseignement régulier à l'automne 2013 par secteur, programme, niveau et pour tout le collège

Au secteur préuniversitaire	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	TOTAL
Arts et lettres	170	119		289
Arts plastiques	56	26		82
Commandites	21			21
Sciences de la nature	452	270		722
Sciences humaines	951	406		1357
Sciences, lettres et arts	18	12		30
Tremplin DEC	300			300
Session de transition	1			1
Structures d'accueil universitaire (Préalables universitaires)	10			10
Total secteur préuniversitaire	1 979	833		2 812



Au secteur technique	1^{re} année	2^e année	3^e année	TOTAL
Gestion de commerces	74	45	31	150
Programmeur/analyste			1	1
Soins infirmiers	119	54	52	225
Soins préhospitaliers d'urgence	39	17	13	69
Spécialisation coordination travail de bureau	26	25	27	78
Spécialisation en biotechnologie	15	10	15	40
Spécialisation en cartographie	17	9	10	36
Spécialisation en gestion réseaux informatique	5	11	19	35
Spécialisation en informatique de gestion	29	19	23	71
Spécialisation en télécommunication	11	6	4	21
Techniques d'éducation à l'enfance	68	34	31	133
Techniques d'éducation spécialisée	65	55	37	157
Techniques d'hygiène dentaire	30	25	24	79
Techniques d'intégration multimédia	60	32	24	116
Techniques de comptabilité et de gestion	59	33	27	119
Techniques de design d'intérieur	35	18	23	76
Techniques de génie mécanique	38	24	18	80
Techniques de la documentation	22	19	15	56
Techniques d'inhalothérapie	29	22	11	62
Techniques policières	77	54	55	186
Technologie d'analyses biomédicales	31	18		49
Technologie de la mécanique du bâtiment	17	17	8	42
Technologie de systèmes ordinés	20	21	7	48
Technologie du génie civil	35	29	20	84
Total secteur technique	921	597	495	2 013
GRAND TOTAL	2 900	1 430	495	4 825

**Les effectifs
étudiants de
l'enseignement
régulier à
l'automne 2013,
par secteur, par
niveau et selon
le sexe**

	Filles	Garçons	TOTAL
Secteur préuniversitaire			
Première année	1 085	894	
Deuxième année	505	328	
Total secteur préuniversitaire	1 590	1 222	2 812
Secteur technique			
Première année	493	428	
Deuxième année	326	271	
Troisième année	266	229	
Total secteur technique	1 085	928	2 013
GRAND TOTAL	2 675	2 150	4 825

**L'évolution
des effectifs
étudiants de
l'enseignement
régulier, par
campus et
pour tout le
Cégep**

Année	Campus Gabrielle-Roy	Campus Félix-Leclerc	Centre d'Études Collégiales Vallée-de-la-Gatineau	TOTAL
1998	2 593	1 158		3 751
1999	2 545	1 148		3 693
2000	2 482	1 154		3 636
2001	2 657	1 009		3 666
2002	2 705	1 023		3 728
2003	2 729	1 027		3 756
2004	2 807	1 127		3 934
2005	2 736	1 197		3 933
2006	2 866	1 171		4 037
2007	3 079	1 236	19	4 334
2008	3 307	1 315	22	4 644
2009	3 488	1 312	11	4 811
2010	3 647	1 414	8	5 069
2011	3 607	1 370	16	4 993
2012	3 524	1 371		4 895
2013	3 419	1 406		4 825

Effectifs de la clientèle des étudiantes et étudiants adultes et celles et ceux provenant de divers milieux de travail en Outaouais

Pour le secteur de Gatineau allant jusqu'à la MRC de Papineau

- 225 étudiantes et étudiants inscrits à une AEC à temps plein le jour où s'ajoutent 12 étudiantes et étudiants au DEC accéléré en soins infirmiers.
- 966 étudiantes et étudiants inscrits à un cours à temps partiel le soir.
- 338 personnes ont réalisées une démarche de RAC (reconnaissance des acquis et des compétences) pour l'obtention d'un diplôme d'AEC ou de DEC.
- 192 personnes immigrantes étaient inscrites au programme de francisation du MICC (ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles).
- 70 personnes ont complétées leur démarche d'intégration au marché du travail par le biais de l'entreprise d'entraînement et de perfectionnement O'Bois International. Parmi elles, 50% ont effectuées avec succès un retour en emploi.
- 505 personnes en emploi ont suivi une formation sur mesure dans le cadre des ateliers Grand Public.
- 851 personnes en emploi ont suivi une formation de Secourisme en milieu de travail.
- 50 entreprises et organisations de l'Outaouais ont eu recours au Service de formation aux entreprises afin d'obtenir des activités de perfectionnement sur mesure pour leur personnel.

Pour le secteur de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

- 30 personnes ont obtenu des services de formation sur mesure, à Maniwaki, dans le cadre des ateliers Grand Public.
- 5 entreprises et organisations de la MRC, totalisant 63 personnes, ont eu recours au Service de formation aux entreprises afin d'obtenir des activités de perfectionnement sur mesure pour leur personnel.
- 1 370 personnes référées par le Centre local d'Emploi-Québec de Maniwaki ont participé aux sessions d'information concernant *l'Information sur le marché du travail*.



NOTRE PORTRAIT ADMINISTRATIF

Effectifs du personnel au 30 juin 2014 • NOMBRE D'EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE

Catégorie d'emploi	Postes au 30 juin 2013	Postes au 30 juin 2014
Hors cadre	2	2
Cadre	34	34
Professionnel	35	36
Soutien	148	147
Enseignant	277	292

Les états financiers

	Enseignement Régulier	Formation continue	Services auxiliaires	Total	
Revenus					
MESRS	43 123 000	1 496 000		44 619 000	88%
Gouvernements autres	58 000	1 626 000		1 684 000	3%
Droits d'inscription	1 377 000	249 000		1 626 000	3%
Autres sources	1 359 000	242 000	1 053 000	2 654 000	5%
	45 917 000	3 613 000	1 053 000	50 583 000	100%
	91 %	7 %	2 %	100 %	
Dépenses					
Salaires enseignants	28 600 000	1 705 000		30 305 000	60%
Autres salaires	13 472 000	1 206 000	66 000	14 744 000	29%
Fonctionnement	4 658 000	369 000	350 000	5 377 000	11%
	46 730 000	3 280 000	416 000	50 426 000	100%
	93 %	7 %	1 %	100 %	
	- 813 000 \$	333 000 \$	637 000 \$	157 000 \$	

Vers l'équilibre budgétaire • LOI 100 – COMPARATIFS DES DÉPENSES

		2013-2014	2012-2013	Écart
Déplacements				
430	Frais relations extérieures et représentations	12 460 \$	4 205 \$	196%
440	Frais de déplacement – membres du conseil d'administration	5 710 \$	3 945 \$	45%
441	Frais de déplacement – personnel cadre	18 432 \$	27 470 \$	-33%
443	Frais de déplacement – personnel professionnel	5 957 \$	12 731 \$	-53%
444	Frais de déplacement – personnel de soutien	1 653 \$	2 305 \$	-28%
		44 212 \$	50 656 \$	-13%
Formation				
341	Perfectionnement – hors cadres et cadres	40 940 \$	37 776 \$	8 %
344	Perfectionnement – personnel professionnel	6 078 \$	8 273 \$	-27%
345	Perfectionnement – personnel de soutien	23 335 \$	17 257 \$	35%
		70 353 \$	63 306 \$	-11%
Publicité				
410	Frais d'information	110 610 \$	127 059 \$	-13%
TOTAL		225 175 \$	241 021 \$	-7 %



Réinvestissement national

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) a octroyé au Cégep une subvention de 514 418 \$ à titre de réinvestissement à l'enseignement collégial. Ces ressources financières doivent être consacrées à des interventions choisies par l'institution, à l'intérieur des axes suivants :

1. accessibilité, qualité des services et développement des compétences et de la réussite;
2. soutien aux technologies de l'information et mise à jour des programmes et des ressources documentaires;
3. fonctionnement et entretien des bâtiments et qualité des lieux de formation;
4. présence du Cégep dans son milieu et soutien à l'innovation.

Au cours de l'exercice 2013-2014, les interventions choisies par le Cégep ont été les suivantes :

Axes d'intervention	Interventions choisies	
1	Maintenir l'actualisation de la structure de la Direction des études et mise en œuvre du plan de réussite.	290 292 \$
1-2-4	Assurer la mise à jour du site internet et de l'intranet institutionnel.	79 740 \$
1-4	Poursuivre la mise sur pied d'une fondation.	18 202 \$
1-4	Participer à la création d'un centre de recherche en Outaouais.	39 415 \$
4	Élaborer un plan de promotion et une campagne de visibilité du Cégep.	52 708 \$
1-3	Réviser et améliorer la structure d'encadrement du personnel associé au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments.	34 061 \$
TOTAL		514 418 \$

Bilan – habitudes alimentaires et mode de vie actif

Bilan des activités et dépenses 2013-2014 (annexe S-035) - Saines habitudes de vie

Bilan financier	Revenus	Dépenses
Montant reporté 2012-2013	10 793 \$	
Montant de la subvention	6 250 \$	
Répartition de la subvention	- Activités thématiques (Défi santé, etc.)	4 294 \$
	- Salons du mieux-être/détente (kiosques, ateliers, conférences)	1 220 \$
	- Marketing (affichage/promotion des activités)	2 167 \$
TOTAL	17 043 \$	7 681 \$

Saines habitudes de vie • PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – 10 MARS AU 11 AVRIL 2014

	2013-2014	2012-2013	Écart
Revenus	Budgété	Réel	
Subventions du MELS (2013-2014)	6 250 \$	6 250 \$	
Subvention du MELS – surplus	10 793 \$	10 793 \$	
Autres			
TOTAL	17 043 \$	17 043 \$	
Dépenses			
Tire pour la cabane à sucre	0 \$	234 \$	
« Gilles bouffe »	600 \$	0 \$	
Jus (fruits, légumes), barres tendres, etc.	400 \$	0 \$	
Fruits et légumes	1 000 \$	471 \$	
Prix pour le défi santé (incluant défi nocturne)	1 500 \$	1 440 \$	
Livre de recettes	600 \$	731 \$	
Gélato – Crème	800 \$	299 \$	
T-shirts (300 x 6,00 \$)	2 200 \$	1 946 \$	
Bracelets (200)	200 \$	190 \$	
Défi santé nocturne	3 000 \$	1 119 \$	
Conférence sur la nutrition	1 220 \$	1 220 \$	
Autres	0 \$	56 \$	
TOTAL	11 520 \$	7 706 \$	
	5 523 \$	9 337 \$	

*Pour 2015, vérifier le programme DUX : <http://programmedux.com/les-gagnants-2014/>

**Cadre de référence pour les saines habitudes de vie dans les institutions d'enseignement supérieur

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Le *Code* a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue de créer les conditions permettant aux administratrices et administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité, dans le seul intérêt du Cégep, puis d'assurer la confiance du public et de la communauté collégiale dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du Cégep et de ses membres.

Pour consulter le *Code*, cliquez sur le lien suivant :

[http://www.cegepoutaouais.qc.ca/images/pdf/dcac - r1 rglement relatif au code dthique et de dontologie \(2005\).pdf](http://www.cegepoutaouais.qc.ca/images/pdf/dcac_-_r1_rglement_relatif_au_code_dthique_et_de_dontologie_(2005).pdf)

Aucun cas n'a été traité pendant l'année 2012-2013 se terminant le 30 juin 2013, en vertu du *Règlement relatif au code d'éthique et de la déontologie des administrateurs* du Cégep de l'Outaouais.

RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

Notes chronologiques

Adopté le 10 décembre 1997 et uniformisé à l'usage du logo le 24 novembre 2004.

Modifié le 29 novembre 2005.

Règlement adopté en vertu de :

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, L.R.Q., chapitre C-29;

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie;

Code civil du Québec.

PRÉAMBULE

Le Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie du Cégep de l'Outaouais est adopté en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, prévalent en cas de conflit sur les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans le présent Code les mots suivants signifient :

ADMINISTRATEUR : membre du conseil d'administration du Cégep.

ADMINISTRATEUR MEMBRE DU PERSONNEL : les membres du conseil qui sont des employés de la Corporation du Cégep de l'Outaouais.

CÉGEP : le Cégep de l'Outaouais.

CODE : le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs (les membres du conseil), tel qu'adopté par règlement le 1997 12 10.

CONFLIT D'INTÉRÊTS : situation telle que l'intérêt personnel d'un administrateur l'incite, peut l'inciter ou pourrait l'inciter à intervenir, argumenter ou voter sans avoir l'objectivité et l'impartialité nécessaires pour qu'il ne tienne compte que des seuls intérêts du Cégep.

ARTICLE 2 OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- a) de créer les conditions permettant aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité, dans le seul intérêt du Cégep;
- b) d'assurer la confiance du public et de la communauté collégiale dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du Cégep et de ses membres.

ARTICLE 3 CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code; de plus, la personne qui n'est plus un administrateur est assujéti aux règles définies en son article 5.2.

ARTICLE 4 DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi, au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de la mission de ce dernier. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité, comme doit le faire une personne raisonnable et responsable.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions

- a) respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- b) éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- c) agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- d) ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep; 1
- e) ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- f) ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- g) ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter un cadeau, une faveur ou un avantage pour lui-même ou pour une autre personne.

5.2 La personne qui n'est plus un administrateur doit

- a) se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages résultant du fait qu'elle a été un administrateur;
- b) ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public et qu'elle connaît du seul fait qu'elle a été membre du conseil.

ARTICLE 6 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep. Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

ARTICLE 7 RÉGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêt et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage ou pour procurer un tel avantage à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;

b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Cégep;

c) la situation où un administrateur accepte un cadeau ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite, a déjà traité, ou souhaite traiter avec le Cégep;

d) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep.

7.3 Le Code d'éthique et de déontologie et la Loi sur les cégeps i

Outre les règles établies à l'article 7.2 du présent Code, l'administrateur est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel; ces articles de la Loi stipulent que :

a) Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Cégep doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. (art. 12, 1er par.) 2

b) En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lieu d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. (art. 12, 2e par.) *

c) Le paragraphe qui précède s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. (art. 12, 3e par.)

d) Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du Cégep. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. (art. 20.1)

7.4 Avis d'intérêt à formuler

Outre les règles établies à l'article 7.2 du présent Code, l'administrateur est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel; ces articles de la Loi stipulent que :

a) Immédiatement avant que le conseil n'amorce la discussion sur une proposition susceptible de placer un administrateur dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, cet administrateur doit aviser le conseil des raisons pour lesquelles il ne peut, en vertu du présent Code, faire une proposition, délibérer ou voter. Il doit se retirer de la salle où a lieu la réunion pour la durée des délibérations et du vote. Cet avis d'intérêt doit être consigné au procès-verbal tel que formulé.

b) De plus, tout administrateur recevant un cadeau doit en aviser le président du conseil qui décide de la façon dont on doit disposer de tel cadeau.

7.5 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de

proposer, de délibérer et de voter. Le président a le pouvoir de statuer qu'un membre doit s'abstenir de proposer, de délibérer et de voter sur une question donnée et qu'il doit se retirer de la salle où siège le conseil quand cette question est traitée.

Sa décision peut cependant être annulée si, suite à une proposition, les deux tiers des membres présents votent en ce sens. Le conseil peut aussi, suite à un vote en ce sens des deux tiers des membres présents et en dépit de l'opinion du président, décider qu'un membre est en conflit d'intérêts sur une question donnée; le membre visé doit quitter la salle où siège le conseil dès que tel jugement est rendu.

Tout membre du conseil peut soulever la possibilité que le président lui-même soit en conflit d'intérêts; le cas échéant et advenant que le président ne reconnaisse pas être en conflit d'intérêts, la question est automatiquement soumise aux voix : un vote des deux tiers des membres présents est nécessaire pour que l'énoncé du membre devienne la position du conseil.

ARTICLE 8 CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du conseil d'administration ou toute autre personne nommée par le conseil agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- a) d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- b) de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- c) de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au président;
- d) de faire publier dans le rapport annuel du Cégep le Code ainsi que les renseignements prévus dans la loi.

* Note : Sont nommément exclus, les discussions et le vote relatifs au traitement du calendrier scolaire.

3

ARTICLE 9 MESURES DISCIPLINAIRES

Le secrétaire du conseil d'administration ou toute autre personne nommée par le conseil agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

9.1 Suite à l'enquête que le conseiller en déontologie a faite en vertu de l'article 8 du présent Code et au rapport qu'il a remis au président, ce dernier peut convoquer le conseil d'administration qui décide alors du bien-fondé des allégations d'irrégularités faites à l'endroit d'un membre et de la sanction qu'il envisage, le cas échéant. Le membre mis en cause peut participer aux délibérations le concernant.

9.2 Le cas échéant, le conseil avise l'administrateur des manquements qui lui sont reprochés et de la sanction qu'il envisage; il l'avise également qu'il peut, dans les trente (30) jours, faire par écrit ses observations et, sur demande, être entendu relativement à ces manquements qui lui sont reprochés et à la sanction que le conseil envisage.

9.3 S'il conclut que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au Code et, le cas échéant, après l'avoir entendu ou avoir pris connaissance de ses observations, le conseil impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur le 11 décembre 1997.



Campus Gabrielle-Roy
333, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4



Campus Félix-Leclerc
820, boul. de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 7T7



Campus Louis-Reboul
125, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) J8X 1C5



Pour nous joindre : 819 770-4012

Sans frais : 1 866 770-4012

www.cegepoutaouais.qc.ca